

2.170 validations de compétences en 2018

La Région promeut cet outil pour la réinsertion et enregistre 200 % d'augmentation en quatre ans

La validation des compétences permet d'octroyer une preuve de qualification pour métier, basée sur l'expérience professionnelle de la personne, même si elle n'a pas de diplôme classique. La Région a renforcé ce dispositif depuis 2014 et les résultats dépassent même les objectifs initiaux.

En 2018, 2.170 personnes ont obtenu un titre de compétences à Bruxelles, contre 712 en 2014. Depuis le début de la législature, la Région bruxelloise, via son ministre de l'emploi et de la formation professionnelle Didier Gosuin (DéFI), a cherché à développer le dispositif de validation des

compétences. Cet outil, créé il y a quinze ans, permet de délivrer, suite à des épreuves de test, un certificat attestant des compétences d'un travailleur dans tel ou tel métier. Une solution intéressante pour les personnes ayant un diplôme non reconnu en Belgique ou pour celles qui ont appris « sur le tas » un métier, sans diplôme traditionnel, et cherchant à prouver à un employeur qu'elles sont compétentes.

« Souvent, le déclaratif ne suffit pas. Les employeurs veulent voir des diplômes », constate Didier Gosuin. « Notre faiblesse en région bruxelloise est que nous avons beaucoup de gens non diplômés, mais ça ne veut pas dire qu'ils sont non qualifiés, au contraire. » Le ministre sou-

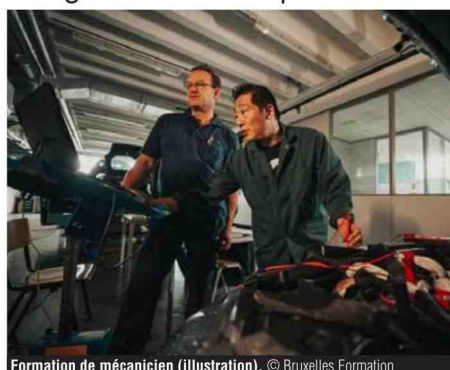
ligne par ailleurs l'incongruité qu'il y aurait à demander à quelqu'un de suivre une formation pour un métier qu'il a déjà exercé. L'objectif du gouvernement était d'atteindre les 2.000 titres de compétence par an d'ici 2020. Le but a été complété dès 2018. Pour développer le recours aux validations de compétences, des personnes ont été engagées et un travail important a été entrepris avec Actiris, Bruxelles Formation ou encore les missions locales. Ces infrastructures, au contact direct de demandeurs d'emploi, ont été invitées à identifier qui pourrait bénéficier de ce système.

En 2018, 60 % des personnes ayant passé des épreuves en vue d'obtenir une validation des com-

pétences étaient des demandeurs d'emploi. Plus de la moitié étaient des femmes. 29 % étaient faiblement diplômés, 38 % avaient le diplôme de fin de secondaire et 23 % étaient considérés comme « autres » (dont des diplômes non reconnus en Belgique).

Et après ? Il n'y a malheureusement pas eu d'audit réalisé sur le parcours des personnes après validation des compétences depuis 2012. Mais tant Bruxelles Formation que le ministre Gosuin assurent que le certificat octroyé est un vrai plus pour trouver un emploi quand on manque de diplômes. Cet outil peut permettre aussi d'être une passerelle vers une nouvelle formation.

MARIE HAMONEAU



Formation de mécanicien (illustration). © Bruxelles Formation

Témoignages

Un atout pour (re)trouver un emploi

Nous croisons Seeler, 36 ans, en formation de mécanicien polyvalent à Bruxelles Formation. A Kinshasa, il a suivi des études en la matière puis exercé ce métier pendant une dizaine d'années. Mais une fois en Belgique, son diplôme n'était pas reconnu. « Un conseiller de Bruxelles Formation m'a parlé de la validation des compétences, j'ai passé le test et validé mes compétences de mécanicien d'entretien. »

Cette validation lui a permis d'économiser une année de formation supplémentaire. Dans quelques mois, il sera complètement diplômé et a hâte de reprendre le travail. Les parcours sont variés. Le consortium de validation des compétences met ainsi en avant l'histoire de Maurice, 46 ans. Ce dernier a travaillé dans la même entreprise pendant 15 ans et c'est en interne qu'il est passé de magasinier à ca-

riste (conducteur de chariot élévateur). La validation de compétences lui permet d'attester qu'il est formé pour être cariste. Ce type de reconnaissance est particulièrement utile pour faire face à l'incertitude sur le marché du travail. Ainsi, lors de la fermeture de Caterpillar, les syndicats ont contacté le consortium afin d'organiser des épreuves pour valider les compétences des employés mis sur le carreau.

Offre

22 métiers disponibles à Bruxelles

À Bruxelles, où l'offre de validation des compétences est moins développée qu'en Wallonie, on peut recevoir un titre de compétences pour 22 métiers différents (contre 13 en 2014). La Région souhaite développer encore plus la gamme. Parmi les métiers proposés pour l'instant : aide comptable, aide ménager, barman, carreleur, coiffeur, cariste, employé administratif, esthéticien, maçon, magasinier, ouvrier boulanger-pâtis-

plafonneur, peintre, etc. 11 centres de validation sont agréés. Les personnes qui souhaitent passer des épreuves de validation peuvent y bénéficier de modules d'une demi-journée ou d'un jour entier pour augmenter leurs chances de réussite. La reconnaissance délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Cocof a une valeur officielle et peut être présentée auprès des différents employeurs en

Belgique et dans le reste de l'Europe.

À l'avenir, le ministre Didier Gosuin (DéFI) plaide pour que les entreprises soient proactives en la matière et proposent à leurs travailleurs de passer des épreuves de validation des compétences (dans les centres agréés). Une incitation financière va être instaurée à partir de mai. Les entreprises recevront 600 euros pour chaque épreuve de validation.



La Capitale 20/02/2019, pages 4 & 5

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Capitale

